



## Compte-rendu du Conseil d'administration élargi du CUESP du 24 Septembre 2015

**Présents :** N Agrinier, C Alberti, P Astagneau, P Auquier, I Boutron, F Canoui Poitrine, F Chauvin, A Duclos, P François, V Gardette, T Lavigne, P Lombrail, B Marin, R Michel, M Moitry, L Moret, F Richard, M Velten,.

**Excusés :** S Bastuji-Garin, J Benichou , D Bertrand, S Gentile, D Jolly, C Lasset, E Monnet, G Vidal-Trécan.

### **Points divers**

- 1) **Les livres MASSON.** Le livre MASSON de santé publique et celui sur la lecture critique d'article (D Joly) se vendent très bien. Pour rappel, les droits d'auteur de ces deux ouvrages sont versés au CUESP.
- 2) **Site Internet du CUESP.** Il est pratiquement prêt et devrait ouvrir prochainement.
- 3) **Bibliométrie en santé publique.** Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche demande pour les candidats MCU ou PU des seuils minimaux de points SIGAPS. Cela souligne d'une part la volonté du ministère d'avoir des critères de qualité pour les candidats et d'autre part pose la question de la validité de ces indices bibliométriques. P Auquier fera une intervention sur cette thématique lors de la prochaine assemblée générale. Il est conclu qu'il faudrait réactiver le groupe de travail qui était en charge d'étudier le référencement des revues de santé publique dans SIGAPS.
- 4) **Information à propos du financement des salaires de nos internes.** Une circulaire budgétaire de février 2015 a modifié le circuit de financement des postes d'interne. Avant, les fonds étaient versés aux ARS qui les redistribuaient ensuite. Dorénavant, ces fonds sont versés directement aux établissements d'affection, y compris les financements des stages hors CHRU. Or un CHRU s'est mis à facturer les salaires des internes qui étaient dans des

stages extra-hospitaliers. Il s'agit d'une interprétation abusive de cette circulaire, qui ne modifie pas le financement de ces postes mais le circuit de ce financement.

#### **5) Point sur les séminaires nationaux.**

Le séminaire 2016 se tiendra à Lille les 20,21 et 22 avril sur le thème « risque sanitaire : identification, communication et prévention ». L'organisation de ce séminaire avance bien sur les plans budgétaire, logistique et du programme pédagogique.

Le lieu du séminaire 2017 n'a toujours pas été désigné. Les internes ont fait remonter l'information qu'ils souhaiteraient que ce séminaire se tienne à Marseille. Cependant P Auquier souligne que cela tombera en pleine évaluation AERES et qu'il sera compliqué de l'organiser dans ces conditions. Il propose que Marseille organise le séminaire en 2018.

Pour 2017, Toulouse se porte volontaire. Cependant, le CUESP souligne qu'il serait bien que ce séminaire soit organisé une fois de temps en temps en Ile de France.

#### **Réforme des DES.**

En début d'été, est paru un décret qui met en place la Commission Nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie (CNEMMOP). Cette commission n'est pas encore installée mais possède un groupe de travail dédié à la maquette des DES. Ce groupe est piloté par B Schlemmer. Notre maquette va donc devoir être à nouveau révisée selon le schéma général d'un DES en 4 ans organisé en trois phases :

- Une phase socle d'un an
- Une phase d'approfondissement de 2 ans
- Une phase de mise en situation d'un an.

Pour chacune de ces phases, nous allons devoir produire des documents concernant :

- La formation théorique
- Les terrains de stage avec des critères d'agrément en fonction des niveaux de stage 1, 2 ou 3
- Les dispositifs de validation pour chaque phase et pour le DES.

La validation des connaissances théoriques pourrait se faire par la validation d'UE et la validation des compétences par un portfolio qui se vaudra électronique à court terme.

Par ailleurs, il a été proposé un regroupement des différents collèges au sein d'une coordination nationale des collèges des spécialités. L'idée est que ces différents collèges aient une réflexion commune sur les éléments de la réforme et que le ministère puisse avoir un interlocuteur privilégié. Différents groupes de travail ont été mis en place au sein de cette coordination. Il existe une orientation forte au sein de cette coordination pour des enseignements à distance. La coordination nationale des collèges pourrait aboutir à la mise en place d'une plateforme technique pour la mise à disposition de cours en e-learning et des portfolio électroniques.

Il est important que nous puissions être présents dans cette coordination et un certain nombre de nos collègues se sont positionnés (F Canoui Poitrine et N Agrinier pour le groupe e-learning, S Gentile et P Astagneau pour le groupe enseignements transversaux, E Monnet pour le groupe Référentiels des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles et A Duclos pour le groupe simulation). A noter que ces groupes seront de

taille restreinte et que nous ne pourrions pas être présents dans tous les groupes de travail. Il serait souhaitable que N Agrinier puisse rejoindre le groupe e-learning.

Concernant le DES de Santé Publique, il est décidé de partir des objectifs proposés dans l'ancienne maquette, objectifs qui couvraient 8 domaines, pour établir le programme de formation théorique. Deux principes généraux sont adoptés :

Principe 1 : L'enseignement théorique sera réparti en UE, valorisée dans un premier temps en ECTS puis convertie en volumes horaires couvrant les 8 domaines du programme

Principe 2 : il est proposé d'utiliser des méthodes pédagogiques variées privilégiant l'outil numérique

Un interne devra valider un certain nombre d'UE soit via des UE de master, soit par un autre moyen (enseignement local, régional, e-learning, ...). Un recensement de tous les masters de santé publique est actuellement en cours (opération menée par I Durand-Zaleski, V Gardette, S Gentile, R Giorgi, L Moret).

Il est décidé d'organiser 5 groupes de travail internes au CUESP pour avancer sur la réforme du DES de santé publique.

1) **Groupe « e-learning et porte folio électronique »** qui sera chargé de faire des propositions sur les cours qui pourront être proposés en e-learning et sur le porte folio électronique. Ce groupe comprend actuellement N Agrinier et C Alberti.

2) **Groupe « enseignements transversaux »** qui sera chargé de travailler sur :

- Les formations spécialisées transversales (FST). En effet, la réforme prévoit des spécialités dans lesquelles on peut arriver à partir de différente spécialité de base. Ainsi l'addictologie sera ouverte aux psychiatres, à la médecine interne et à la santé publique. La question nous a été posée pour la médecine du sport et la pharmacologie.
- Les options. Il est possible dans la maquette de définir des options qualifiantes. Dans l'ensemble, il est mieux de ne pas abuser de ces options qui « enfermeront » le futur praticien de santé publique dans cette option. Il pourrait néanmoins être intéressant de créer au sein de notre DES une option hygiène hospitalière.
- Les enseignements transversaux. Il faudra réfléchir sur les modules d'enseignement qui seront mis au service des autres DES et sur les modules que nous pourrions aller chercher dans les enseignements proposés par d'autres DES.

Ce groupe comprend actuellement : P Astagneau, S Gentile et T Lavigne

3) **Groupe « référentiels du 3ème cycle »** qui sera chargé de découper le programme en UE et ECT. Il est proposé d'ajouter des UE spécifiques à la participation à des congrès et aux séminaires nationaux. Il faudra être attentif à la possibilité qu'un interne puisse valider des UE en international. Ce groupe comprend actuellement : F Canoui Poitrine, C Lasset et E Monnet.

4) **Groupe « évaluation des compétences »** en charge de proposer les conditions d'évaluation des différentes phases et du DES. Ce groupe comprend actuellement : B Marin et I Boutron.

**5) Groupe « simulation »** chargé de réfléchir à une pédagogie basée sur la simulation, ce groupe est piloté par A Duclos.

Il faudrait que des représentants de la 46.04 et des internes intègrent ces différents groupes de travail.

Il est par ailleurs proposé de mettre en place le conseil pédagogique national du DES de Santé Publique. Il est proposé que les présidents des sous-sections 46.01 et 46.04, les présidents des deux collèges CUESP et CIMES et celui du CLISP en soient membres de droit. La commission comprendra également des enseignants de la 46.01 ( L Moret (VP adjointe pédagogie au CUESP), G Vidal-Trécan (VP pédagogie au CUESP), de la 46.04 (R Giorgi), des internes de santé publique (M Coulet et M Moitry) et un représentant de chaque groupe de travail (N Agrinier, P Astagneau, F Canoui Poitrine, B Marin). La première réunion de ce groupe se tiendra le 12 novembre 2015 de 12 à 16h à Cochin. La première séance sera présidée par P François mais un président devra être formellement désigné lors de cette séance. Le premier objectif de cette commission sera de préparer le document qui répondra à la réforme en se basant sur les travaux des différents groupes de travail.

Le prochain conseil d'administration se tiendra lors d'une réunion téléphonique le 9 décembre à 16h30. L'organisation de la prochaine assemblée de printemps y sera discutée.